



PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom MOILLE  
 Prénoms Marie André  
 Grade 2<sup>e</sup> cl  
 Corps 2<sup>e</sup> zouaves  
 N° 17958 au Corps. -- Cl. 2<sup>e</sup>  
 Matricule. 1760 au Recrutement Nancy  
 Mort pour la France le 25-9-14  
 à Tracy-le-Mont (Aisne)  
 Genre de mort tué à l'ennemi  
 Né le 23-5-1890  
 à St Paul Département St Louis  
 Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>s</sup> Paris et Lyon),  
 à défaut roc et N°.  
 Jugement rendu le 26 Avril 1917  
 par le Tribunal de Chamon  
 acte ou jugement transcrit le 22 Mai 1917  
 à St Paul (St Louis)  
 N° du registre d'état civil

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

n° 19

**MOILLE Marie André**  
**domicilié: Lyonnet**

Lieu d'inhumation:  
département:  
commune:  
lieu:  
Tombe:

**Décès**  
de

Francis prisonniers en Allemagne  
 # 1<sup>er</sup> de que le dépôt du corps n'a reçu aucune nouvelle de lui depuis sa  
 disparition. Attendu en conséquence que les faits ci-dessus paraissent  
 établis de façon non douteuse la réalité du décès du soldat Moille, il convient  
 domicilié # conformément à la demande de Monsieur le Ministre de la  
 est ~~decédé~~ Guerre, tendant à la déclaration judiciaire du décès de ce militaire  
 Dressé le Par ces motifs. Vu la lettre de Monsieur mil neuf cent dix sept,  
 # le Ministre de la Guerre du ~~de~~ vingt huit, sur la déclaration de  
 mors mil neuf cent dix sept et les pièces jointes. Sur les articles quatre  
 vingt neuf et suivants de la loi du trois décembre mil neuf cent quinze  
 Or et que le militaire Moille Marie André né à Saint Paul le  
 qui, lecture faite, ont signé avec Nous vingt deux mai mil huit cent quatre  
 vingt dix Maire et fils de Marie Francis et de Officier de l'Etat civil  
 Portay Rosalie, soldat au deuxième régiment de zouaves, troisième compagnie

Le militaire #17958 est décédé à Tracy-le-Mont (Aisne) mil neuf cent dix sept,  
 # le vingt cinq ~~huit~~ septembre # mil neuf cent quatorze. Mort pour la France  
 Or et que le jugement tenant lieu d'acte de décès sera transcrit sur les  
 # # registres de décès de l'année courante de la commune de Saint-Paul  
 domicile du défunt sur les deux doubles. Que mention en sera faite sur la  
 # de table des décès registres. Que le jugement ci-intervenu sera inséré sur  
 papier libre et imprimé gratis. Chamon le dix sept mil huit cent dix sept  
 Le Procureur de la République, signé: Chénier  
 domicilié à Saint-Paul (St Louis)